



## Club de Villégiature du Lac Algonquin (le « CVLA »)

### COTISATION 2025-2026

Le montant de la cotisation annuelle à verser au fonds de réserve qui a été approuvé par les propriétaires lors de l'assemblée des propriétaires tenue le 17 mai 2025, s'élève à 2 250 \$ par propriétaire pour chacune des quatre prochaines années.

Le montant de la cotisation pour la truite s'élève à 100 \$ par membre du CVLA.

Le montant de la cotisation pour la récupération du coût réel excédent la cotisation de 2024-2025 s'élève à 90 \$ par propriétaire.

Le montant de la cotisation 2025-2026 pour entretenir et maintenir les droits de passage s'élève à 715 \$ par propriétaire.

Une pénalité de 30 000 \$ a été prévue au budget pour ne pas avoir produit les déclarations fiscales dans les délais prescrits par Revenu Québec, et ce, pour les années 2013 à 2024. Cette pénalité représente une contribution de 345 \$ par propriétaire et sera payable seulement qu'à compter du moment où nous vous ferons parvenir un avis de paiement à cet effet.

<b>SOMMAIRE DES COTISATIONS</b>	
Récupération 2024-2025	90,00 \$
Entretien 2025-2026	715,00 \$
Truite 2025-2026 (membre seulement)	100,00 \$
Fonds de réserve	2 250,00 \$
Pénalité Revenu Québec	345,00 \$
<b>Total à payer</b>	<b>3 500,00 \$</b>

<b>CÉDULE DES PAIEMENTS</b>	
2025-05-17 Propriétaire	955,00 \$
2025-05-17 Membre (truite)	100,00 \$
2025-08-31 Propriétaire	1 100,00 \$
2025-11-30 Propriétaire	1 000,00 \$
Date à confirmer - Pénalité Revenu Québec - Propriétaire	345,00 \$

**Vous pouvez effectuer vos paiements soit :**

**Par chèque :**

Libellé au nom de : CVLA

Transmis à : Mario Provençal  
107, chemin du Lac Algonquin  
Sainte-Rose-de-Watford (Québec)  
G0R 4G0

Bien vouloir inscrire le numéro du terrain sur le chèque.

**Par virement Interac :**

En utilisant le courriel : [CVLA.PAIEMENT@hotmail.com](mailto:CVLA.PAIEMENT@hotmail.com)

Bien vouloir inclure les informations suivantes avec votre paiement :

Question : **Mon club**

Réponse : **CVLA**

Message au destinataire : **Terrain no.** \_\_\_\_\_